PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL – Vendredi 5 juin 2026

L'an 2026 et le cinq juin à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Lubin-des-Joncherets, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de conseil, sous la présidence de Sébastien JACOB, Maire.

Présents :			
Sébastien JACOB	**Jocelyne JOUCQUE**	**Gérard SOURRISSEAU**	**Charlène SAUVÉ**
Bruno FARINA	**Didier COSTE**	**Cécile RENOULT**	**Fréderic SAINT-GILLES**
Quentin SEROT	**Stéphanie PATRIX-PICARD**	**Sébastien COME**	**David VORWALTER**
Ariane MARRE	**Guillaume HURET**	**Dolorès BUNOUST**	**Martine MARCHAND**
Cédric DUPIN	**Alicia MACHADO**	**Maxime HATREL**	
Absent(s) ayant donné procuration :			
Charlotte FADEUILHE A ALICIA MACHADO	**Hélène CHABOCHE A Jocelyne JOUCQUE**	**Julie PIERRE A Martine MARCHAND**	**Aurélie ALVES DE MAGALHAES A Sébastien JACOB**
Vanessa ADJAOUD A Charlène SAUVÉ			
Absent(s) Excusé(s) :		**Absent(s) :**	**Thomas DAUPHIN Sylvain GRENIER Paul MERY DE BELLEGARDE**

Monsieur le Maire vérifie et constate que le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 18h05.

➔ Monsieur le Maire sollicite un candidat pour assurer le secrétariat de séance.
➔ Monsieur Didier COSTE est candidat.

Inscrit(s)	**24**	**Vote(s) Pour**	**24**	**Abstention(s)**	
Votant(s)	24	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	24

Lecture de l'ordre du jour par Monsieur le Maire :

- Approbation du dernier procès-verbal (séance du 23 avril 2026)
- Désignation des délégués titulaires et suppléants pour le scrutin sénatorial
- Désignation des membres de la CLECT

- Modification des délibérations – D2024-046 / D2024-047
- Demande de subvention pour l'accompagnement des apprentis

Approbation du Procès-Verbal du 23 avril 2026

Monsieur le Maire précise que les modifications concernant la typographie, la ponctuation ne changent pas la teneur des écrits, et que ne seront pris en charge que les remarques et modifications consistantes.

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

➔ Après en avoir délibéré par ;

Inscrit(s)	**24**	**Vote(s) Pour**	**24**	**Abstention(s)**	
Votant(s)	24	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	24

➔ La procès-verbal est adopté.

Désignation des délégués titulaires et suppléants pour le scrutin sénatorial

Monsieur le Maire expose ;

- Les élections sénatoriales permettent à un collège électoral d'élire les sénateurs pour un **mandat de 6 ans renouvelable**. Ce collège électoral comprend les sénateurs, les députés, les conseillers régionaux élus dans le département, les conseillers départementaux (ou les conseillers des collectivités similaires à statut particulier) et les délégués des conseils municipaux.

- Les prochaines élections sénatoriales auront lieu **le 27 septembre 2026**.

- Pour Saint-Lubin-des-Joncherets il faut établir une liste de 15 membres titulaires et 5 membres suppléants. L'élection se fera par liste avec la parité. Présence obligatoire le dimanche 27 septembre 2026

Vu le décret N° 2026 – 301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale, Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Monsieur Gérard SOURISSEAU, Martine MARCHAND, Quentin SEROT et Maxime HATREL.

Élection des délégués et des suppléants :

Liste unique : LUBINOIS menée par Sébastien JACOB

Après enregistrement des candidatures il est procédé au vote :
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Effectif légal du conseil municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents ou représentés : 24
Nombre de votants : 24

Liste LUBINOIS	BLANC	NUL
24 VOIX	0	0

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués et délégués suppléants la liste LUBINOIS menée par Sébastien JACOB, en annexe de la présente délibération.

➔ Liste des délégués et suppléants :

Titulaires	Suppléants
SEBASTIEN JACOB	AURELIE ALVES DE MAGALHAES
JOCELYNE JOUCQUE	DAVID VORLWLATER
BRUNO FARINA	ALICIA MACHADO
CHARLENE SAUVE	GUILLAUME HURET
DIDIER COSTE	CHARLOTTE FADEUILHE
HELENE CHABOCHE	
FREDERIC SAINT-GILLES	
CECILE RENOULT	
QUENTIN SEROT	
MARTINE MARCHAND	
SEBASTIEN COME	
VANESSA ADJAOUD	
GERARD SOURISSEAU	
JULIE PIERRE	
SYLVAIN GRENIER	

Désignation des membres de la CLECT

Monsieur le Maire expose que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charge liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique. Chaque commune doit être représentée, et doit être composée uniquement de membres élus du conseil municipal.
Monsieur le Maire propose sa candidature en qualité de la Maire de la Ville, ainsi que celle de Madame Jocelyne Joucque, en qualité de 1ère adjointe en charge des finances.

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	**24**	**Vote(s) Pour**	**24**	**Abstention(s)**	
Votant(s)	24	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	24

➔ La délibération est adoptée

*Modification des délibérations – D2024 * 046 et 047*

Monsieur le Maire expose ;

Lors de la dernière modification du Plan Local d'Urbanisme, le conseil municipal, par délibération, a validé la vente de parcelles. Les délibérations indiquant l'appellation de l'entreprise et on l'encadrement juridique, il convient de modifier les délibérations avec les termes suivants :

- Délibération 046 : autorise la vente à la société AIS ou à toute entité dirigeante.
- Délibération 047 : autorise la vente à la société CODECOM ou à toute entité dirigeante.

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	**24**	**Vote(s) Pour**	**24**	**Abstention(s)**	
Votant(s)	24	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	24

➔ La délibération est adoptée

Demande de subvention pour l'accompagnement des apprentis

Monsieur le Maire expose,

Chaque année, la commune est sollicitée par les lycées et les centres de formation afin de participer au financement de l'accompagnement des apprentis. A cet effet, les chefs d'établissement transmettent un courrier accompagné de la liste des élèves domiciliés dans la commune. Il est proposé d'accorder une aide forfaitaire de 50 euros par apprenti pour le CFA d'Evreux.

Madame Dolorès Bunoust demande si ces subventions sont demandé par les apprentis ?
Monsieur le Maire répond que c'est le lycée ou centre de formation qui en fait la demande.

Madame Jocelyne Joucque précise que la délibération d'aujourd'hui n'est pas spécifique au CFA d'Evreux, mais servira pour toutes demandes de ce type. Il est demandé de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à accorder une aide forfaitaire par apprenti, résidant sur la commune, au CFA et/ou lycée concerné.

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	**24**	**Vote(s) Pour**	**24**	**Abstention(s)**	
Votant(s)	24	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	24

➔ La délibération est adoptée

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse.

Un tour de table est ensuite proposé par Monsieur le Maire pour permettre d'échanger entre conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 19h15 .

Monsieur Didier COSTE — Monsieur Sébastien JACOB

Secrétaire de séance — Maire